

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2023-04-06-00001 du 6 avril 2023, une enquête publique complémentaire sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

SARL Parc éolien des Bouiges - Parc éolien sur la commune de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL

- ◆ **OBJET** : Enquête publique complémentaire relative au dossier déposé par la SARL Parc éolien des Bouiges concernant une demande d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL.
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : SARL Parc éolien des Bouiges - 188, rue Maurice Bédart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de construction de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur la commune de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL. (Les emplacements exacts de ces éoliennes peuvent être consultés dans le dossier d'enquête publique).
- ◆ **RUBRIQUE** : n° 2980, al 1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'autorisation

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1 - Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m	Nombre d'aérogénérateurs	5	Autorisation (6 km)
		Diamètre rotor maximum	100 m	
		Hauteur maximale de mât (en sommet de nacelle)	95 m	
		Hauteur maximale en bout de pale	145 m	
		Puissance unitaire maximale	1,8 MW	

- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du mardi 9 mai 2023 - 09h00 au jeudi 25 mai 2023 - 17h00
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique complémentaire, comprenant, notamment, le dossier initial mis à l'enquête publique du 16 septembre au 30 octobre 2014 (pour mémoire), la mise à jour du dossier complétée, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :
 - **sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante** : <https://www.registre-dematerialise.fr/4595> ,
Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : https://www.indre.gouv.fr/Actions_de_l'Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE ;
 - **sur support papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL :
 - ◆ du lundi au mardi de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00,
 - ◆ le jeudi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00,
 - ◆ le vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 16h00 ;
 - **La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 19 mai 2023.**
 - **sur poste informatique**, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
 - sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4595> , ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4595@registre-dematerialise.fr Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4595> ;
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête à la mairie de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL ;
 - par correspondance à la mairie de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
 - Les contributions du public reçues avant le mardi 9 mai 2023 - 09h00 et après le jeudi 25 mai 2023 - 17h00 ne seront pas prises en compte.
 - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Mme Maylis DUGAST, cheffe de projets éolien – SAS VALECO - pour le compte de la SARL Parc éolien des Bouiges, 188 rue Maurice Bédart - 38184 Montpellier CEDEX 4 ou maylisdugast@groupevaleco.com - 07 86 90 83 74, ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

COMMISSION D'ENQUÊTE

- ◆ M. Dominique BERGOT, ingénieur, retraité - M. Roland RENARD, chef de production, retraité, M. Didier VINCENT, notaire honoraire, ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête. M. Dominique BERGOT, a été désigné président de cette commission. En cas de défaillance de M. Dominique BERGOT, la présidence de la commission sera assurée par M. Roland RENARD.
- ◆ Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête siégera à la mairie de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :
 - le mardi 9 mai 2023 – de 09h00 à 12h00 ;
 - le samedi 13 mai 2023 – de 09h00 à 12h00 ;
 - le mardi 16 mai 2023 – de 14h00 à 17h00 ;
 - le jeudi 25 mai 2023 – de 14h00 à 17h00.
 - Afin d'assurer une permanence, la mairie de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL sera exceptionnellement ouverte le samedi 13 mai 2023 de 9h00 à 12h00.
- ◆ Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique complémentaire, à la mairie de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL, dans les préfectures de l'Indre et de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre https://www.indre.gouv.fr/Actions_de_l'Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE .
- ◆ La décision du préfet de l'Indre susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure réglementaire est un arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 1er juin 2018 susvisé, qui régulariserait le vice entachant la procédure initiale d'enquête publique lié aux conditions dans lesquelles l'avis de l'autorité environnementale avait été émis le 25 juin 2014.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL, commune siège de l'enquête publique complémentaire ainsi que dans les mairies de AIGURANDE, MONTCHEVRIER, ORSENNES, SAINT-PLANTAIRE, communes de l'Indre et FRESSELINES, LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE, MEASNES, NOUZEROLLES, communes de la Creuse. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

https://www.indre.gouv.fr/Actions_de_l'Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE